

Constitution de domaines forestiers publics

Territoire concerné : département de l'Ardèche	
Type(s) de problème(s) traité(s) :	
<input type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés	<input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre
<input type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître	<input type="checkbox"/> Biens non délimités
<input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales	<input type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : achat de foncier forestier par les coll terr (création ou agrandissement)	
Pilote : CD07	
Période de réalisation : lancé fin 2012, premiers dossiers en 2013, dispositif toujours actif	
Autres acteurs : COFOR 07 (appui montage dossiers), ONF (pour les expertises)	
Description synthétique de l'action	
Aide directe à l'investissement : prise en charge 50% cout achat des terrains boisés (possible inclure frais liés : expertise, géomètre, safer...), plafond 30 K€ dépenses éligibles (ou 15 K€ de subv par dossier) sous conditions de gestion forestière durable et multifonctionnelle (aménagement et certification forestière type PEFC exigés)	
Règlement d'aide intégré depuis 2018 dans le dispositif d'aides aux investissements à destination des coll terr (soit un AAP annuel dit « Pass Territoires »)	
L'Association des communes forestières favorise sa diffusion et est à la disposition des collectivités pour les aider dans le montage du dossier de demande de subvention. L'Office national des forêts est également régulièrement sollicité pour apporter son expertise.	
Retour d'expérience	
Ce qui a bien fonctionné :	Difficultés rencontrées :
Depuis le lancement, tous les ans : 2 à 3 projets	Sensibiliser les petites communes rurales à investir dans du foncier forestier (rarement leur priorité vu les budgets communaux)
Plusieurs cas : une commune à opportunité d'acheter une « belle forêt » qu'un privé vend (souvent commune qui dispose déjà d'une FC) / une commune achète des petites parcelles pour supprimer enclaves, agrandir une forêt communale déjà existante / une commune qui crée par tranches une forêt communale en « partant quasi de zéro » après de la prospection foncière	Il s'agit d'une aide en investissement : or si le projet consiste à prospecter des terrains forestiers privés, en déshérence, cela nécessite de contacter de nombreux propriétaires privés, soit un travail de fond en amont très chronophage
Une commune exemplaire : Ailhon, a compris intérêt, avec agent ONF et secrétaire de mairie, travail sur le foncier exemplaire, pour démarcher nombreux propriétaires privés => 2020 = 6eme tranche, en partant quasi de zéro, une nouvelle forêt communale créée en Ardèche, qui avoisine 80 ha, régime forestier/aménagement ONF	=> nécessiterait programme animation en amont, aide en « fonctionnement/ingénierie » pour appuyer les communes
Résultats chiffrés de l'action (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :	
De 2013 à 2020 : 16 dossiers (9 porteurs ou coll terr différentes), 206 ha achetés, 440 K€ d'investissements et 190 K€ de subventions départementales allouées	
Coût de l'action (€ ou nombre de jours) :	
Budget moyen de 25 - 30 K€ par an en investissement	
(+ des jours pour les COFOR dans convention pour aider diffusion infos/montage dossiers = 5 à 10 jours par an, soit une aide aux COFOR sur cette action de 1000 à 2000 €)	

Une page maximum SVP